

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de membres élus : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 6

Le 15 décembre 2025, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Myriam BINOIS et Mme Laëtitia SPIEGELS.

Absents excusés : Mme Nathalie JANET, Mme Laurence TOUZE-ROUX et Mme Corinne FERRAND.

Quorum : 6

Date de la convocation : 25 novembre 2025

N° délibération : 12-2025

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu les crédits ouverts au budget primitif au titre de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires sur certains articles de la section de fonctionnement,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, 6 voix pour

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 et précise que le vote par nature s'est effectué :

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **50 000 €**

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président
Gil BERNARDI

GB



Date de publication :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.